

PRIVÉ

(export du DFSM au 21/09/2026 à 20:41)

[1] PRIVÉ Agriculture - Agronomie

adj.

Etymologie FEW IX 397b privatus

Définition

Cultivé par l'homme, en parlant d'une plante.

Notes

- Note encyclopédique

L'adjectif "privé" l'emporte sur "domesche" et "domestique", pour parler des plantes comme des animaux, dans les encyclopédies du XIVe siècle. [C. Rochelois]

- syn DOMESCHE
- syn DOMESTIQUE

Citations

- Laitue est double trouvée/ L'une sauvage, l'autre privée./ La sauvage molt est nuisable/ Et la privée pourfitable.
Anon., *Rosarius prop.*, 2e quart du XIVe s., f. 191.
- Tout commin, soit privé ou sauvage, vault en moult de medicines.
Jean Corbechon [Barthélemy l'Anglais], *Propriétés de choses*, 1372, XVII, 38, f. 251 v.
- Le fenoil est de deux manieres, dont l'un est privé qui croist es jardins, et l'autre est sauvage, dont la semence beue en vin guerist du mors des serpens et de la pointure de l'escorpion
Jean Corbechon [Barthélemy l'Anglais], *Propriétés de choses*, 1372, XVII, 69, f. 258 r.

[2] **PRIVÉ** Sciences de la nature - Zoologie

adj.

Etymologie FEW IX 397b privatus

Définition

Apprivoisé, par opposition à sauvage, en parlant d'un oiseau ou d'une bête*.

Notes

- Note encyclopédique

L'adjectif "privé" l'emporte sur "domesche" et "domestique", pour parler des plantes comme des animaux, dans les encyclopédies du XIVE siècle. [C. Rochelois]

- syn DOMESCHE

Citations

- Il est deux manieres de faucons dont les uns sont privez qui prannent les oyseauls sauvages. Et quant ilz les ont prins, ilz les laissent a leur seigneur. Les autres sont sauvages qui prannent les oiseauls privez.
Jean Corbechon [Barthélemy l'Anglais], *Proprietés de choses*, 1372, XII, 3, f. 168.
- Quant on lie un torel sauvage a un figuier, il devient privé et debonnaire soudainement, sicomme dit Ysidore ou VIIe chapitre de son XVIIe livre.
Jean Corbechon [Barthélemy l'Anglais], *Proprietés de choses*, 1372, XVII, 61, f. 256.